



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE DÉLIBÉRATION N° 2023-051

Objet :**Signature de la Convention
Territoriale Globale (CAF)****Rapporteur :**

Caroline ESTREMANHO

Commission plénière :

Le 27 novembre 2023

Convocation :

Le 06 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Convention Territoriale Globale

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALTY ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH
J. DJENAÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD
I. DOGBO donne pourvoir à G. FRAYSSE
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission plénière finances du 27 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique familiale et sociale, la commune souhaite pérenniser les actions financées dans le cadre du contrat enfance jeunesse ayant échoué le 31/12/2023 et proposer un nouveau plan d'actions en adéquation avec le diagnostic réalisé en partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure la Convention Territoriale Globale (qui substitue au CEJ) avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions locales en faveur des habitants et prétendre à un soutien financier avec le bonus territoires CTG, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRÉCISE que la présente délibération prendra effet rétroactivement au 01/01/2023.

CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,



Gilles FRAYSSE